



LÉGISLATURE 2020-2025  
RÉSOLUTION DE L'IN-8  
SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

**Résolution du 14 janvier 2025 sur la prise en considération de l'initiative populaire municipale: «Pour la création des Bains du Rhône» (IN-8)**

Considérant

- le lancement de l'initiative populaire communale «Pour la création des Bains du Rhône», publié dans la Feuille d'avis officielle du 7 juillet 2023;
- l'arrêté du Conseil d'Etat, du 31 janvier 2024, constatant l'aboutissement de cette initiative;
- l'arrêté du Conseil d'Etat, du 29 mai 2024, validant l'initiative populaire communale «Pour la création des Bains du Rhône»;
- le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal, du 22 août 2024, invitant le Conseil municipal à accepter cette initiative;

Conformément:

- à la constitution de la République et Canton de Genève, du 14 octobre 2012;
- à la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;
- aux articles 36 à 37 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

*décide:*


par 60 oui contre 13 non

d'accepter l'initiative populaire communale «Pour la création des Bains du Rhône», telle que validée par l'arrêté du Conseil d'Etat, du 29 mai 2024.

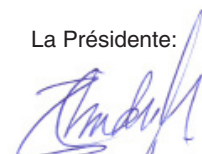
Conformément à l'article 36C, al. 5 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, cette décision est affichée et ne peut être modifiée ultérieurement.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

  
Yasmine Menétrey

La Présidente:

  
Livia Zbinden